

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 42

Artikel: A malin, malin et demi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour savoir lequel des deux :
Du pont *un* ou du pont *deux*,
Obtiendrait la préférence !
Hélas, en cette occurrence,
Survint un nouveau projet
Préconisant un *remblai*.
Et le Conseil, l'urgence,
Faisant toute diligence,
Vota d'emblée... un délai !

MORALE.

On dit bien : « Time is money »,
Mais c'est bon pour les Anglais !

Les vendanges d'autrefois.

Les coteaux de Lavaux se dorment sous le soleil d'automne. Dans un ciel pâle, des silhouettes se dessinent, vagues, dans la brume. Les vendanges sont proches ; partout, à Pully, à Lutry, à Cully, les pressoirs baillent, grand ouvert, sur la rue ; autour des fontaines, les cuves « gogent » ; ici et là retentissent les marteaux des tonneliers affairés... Et je songe ici à ce que furent les vendanges, autrefois. Quand je dis autrefois, je veux parler d'il y a dix-huit cents ans, environ, alors que notre pays portait le beau nom d'Helvétie et que l'on n'avait pas encore la manie des chemins de fer.

La route qui allait de Lausonium à Pennilucus (Villeneuve), en passant par Lustracum (Lutry), Culliacum (Cully) et Viviscus (Vevey), n'était point sillonnée par les automobiles, écraseurs de gens, ni par les bicyclettes ; elle déroulait son blanc lacet au milieu des pampres, déserte, le plus souvent, sauf au temps des vendanges. La nature était à peu de chose près la même qu'aujourd'hui : c'étaient les mêmes coteaux s'abaissant, par gradins successifs ; des sommets au lac de lapis-lazuli où couraient quelques blanches barques de pêcheurs. C'étaient de l'autre côté les mêmes montagnes saupoudrées de neige, en automne ; c'étaient, enfin, les mêmes hommes, car l'humanité ne change que sa surface ; son âme demeure éternellement neuve. Comme les vigneronniers d'aujourd'hui, ils peinaient sous le soleil brûlant d'été ; comme eux ils bêchaient le sol pierreux des vignes de Lavaux, tournant le dos au lac ; ils transportaient aussi sur leur dos ou sur des ânes, l'engrais dont ils fumaient le sol, et, l'automne venu, ils éprouvaient le même bonheur à récolter le fruit de tant de fatigues.

Les vendanges étaient, chez les Romains, accompagnées de réjouissances publiques. On sacrifiait au dieu Bacchus, d'où le nom de bacchanales que l'on donna, par la suite, à toute fête sortant un peu du ton ordinaire et convenable. Des jeunes filles rieuses, couronnées de pampres, des thyrses à la main, parcouraient les campagnes, dansant et chantant : *Evohe Bacche!* (salut à Bacchus). Elles entouraient les vendangeurs de leurs rondes folles et les invitaient au plaisir, car Bacchus était un dieu joyeux et bon vivant, aimant la folle joie et les rires sonores.

Le soir, près des pressoirs, jeunes et vieux se réunissaient pour danser aux sons des tambours, et pour mimer, à la clarté des torches, toutes les péripéties de la vendange. On voyait d'abord ceux qui cueillent le raisin, puis ceux qui le portent, enfin ceux qui le foulent et ceux qui remplissent les tonneaux. Tout cela se faisait avec des gestes pleins de grâce.

Dans les vignes, la même gaieté présidait au travail. Les pampres s'enroulaient autour des troncs d'arbres comme cela se voit encore en Savoie et en Italie ; il fallait, pour cueillir les grappes vermeilles, se jucher sur de courtes échelles ; c'étaient les jeunes gens que l'on chargeait de cette besogne. Au bas se serraient les jeunes filles, la jupe tendue pour recevoir le fruit.

J'ai vu vendanger dans l'Italie méridionale, aux environs d'Amalfi, dans cette terre classique par excellence ; je ne pense pas que ces vendanges-là diffèrent beaucoup de celles des Romains des environs de Culliacum, il y a dix-huit siècles.

Ici et là, au sein de la verdure, s'élevait un petit autel de marbre blanc dédié à Bacchus. Le dieu y était représenté ceint d'une feuille de pampre, le rire largement ouvert, une coupe à la main.

Qu'on est loin de tout cela, maintenant... et combien elle est devenue prosaïque, notre vendange !

Près des pressoirs, au lieu des théories de jeunes filles vêtues de blanc, dansant et chantant, on voit le visage soucieux des courtiers supputant le prix de la récolte ; nos vigneronniers, dit-on, n'ont plus le droit d'être joyeux... seule, la nature est restée la même. Ce sont les mêmes coteaux que dore le soleil d'octobre, ce sont les mêmes montagnes se mirant dans les eaux bleues du Léman... seulement, au lieu des gracieux autels de marbre édifiés en l'honneur du dieu, on voit la silhouette étrange et menaçante des canons contre la grêle braqués sur le ciel.

Il y a dix-huit siècles, on songeait à le remercié... aujourd'hui, on lui tire dessus.

Nous avons mis deux mille ans pour en arriver là !

27 septembre 1902. CH.-GAB MARGOT.

On rudo maulhonêto.

Quand on a fé on bon sonno et mimameint quand on n'a pas pu dremi à tsavon po cein que caugnon est venu vo crià et vo segogni pè on bré, tandi qu'on ronelliàvè bin adrai, ma fai, on sè relaiè mau grà, tot eintoupenà, on aovrè on mor asse grand qu'on tavé dè salliè ; on baillè quatr'à cinq iadzo ; on écalabrè et on édzerre avouè lè dou brès, coumeint s'on volliàvè fèrè lo toste à la patrie à l'abbahy, bréfe ! on est tot mau fottu, kà vo seimbllo que voutra pè sè retraina tandi qu'on ronelliàvè et l'est por cein qu'on allondzè lè brès, coumeint lè fennès, lè z'altro iadzo, quand mèsouràvont à la demi-auna.

Stu tsautein, tandi lè fenèsons, que l'avai fé 'na raveu dào dianstre, l'assesseu étai zu, l'après-midzo, fèrè un petit clopet pè la grandze, su la tète, amont lo saoi.

C'étai justameint 'na demeindze, et coumeint dè coutema, y'avai dévant la grandze, dezo lo couvai, 'na demi-doanna dè clliào lulus que barjaquàvont dè gosse et dè cein, ein tourdzeint que dâi vaudai, quand bin cein est déféindu.

L'assesseu, quand s'est venu l'hàora dè mareindenà, décheint l'étsila po allà à l'hotò et quand vé ti clliào gaillà lào fà ein baillèint et ein allondzeint lè brès :

— On est rudo bin quand on a fé on bon sonno, et l'ài sarè restà onco 'na bouna vourba sein clliào pestès dè motsès que sont adè à veni vo fousenà déveron lè z'orolhiès !

Adon coumeint l'assesseu s'éteindai onco mé et baillivè coumeint se n'avai rein dremai dè houit dzo, lo taupi, qu'étai permi clliào lulus, lài fà !

— Oh bin ! assesseu, ne fà rein, du z'ora, lè tambou dè bassa vont sè veindre bin meillào martsi !

— Et porquie ? lài demandé adon l'assesseu.
— Paccque vayo que la pé dè bourrisquo s'allondzè !

Vo z'arài failliu ourè lè recaffaiès dâi z'altro.

A malin, malin et demi.

C'était à l'époque de la chasse, il y a une quarantaine d'années. Un membre du barreau

lausannois avait passé quelques jours aux Ormonts, battant la montagne en compagnie de son fidèle épagneul. Il était à Aigle depuis une heure ou deux et allait prendre le train de Lausanne, lorsqu'il vit arriver un brave homme de la Forclaz, chez lequel il avait logé un jour.

— Quel bon vent vous amène ? lui demanda-t-il.

— Hélas ! le vent de la misère, monsieur l'avocat : il me faut passer chez le receveur, par rapport aux impôts. Nous autres Ormoans, nous n'allons guère à Aigle pour notre plaisir.

— Eh bien, si vous le voulez, nous prendrons un doigt d'Yvorne. Ça vous redonnera du cœur au ventre. Seulement, je n'aurai pas le plaisir de rester longtemps avec vous ; mon train part dans une demi-heure.

— Puisque vous êtes si aimable, monsieur, laissez-moi vous poser une petite question.

— Je vous écoute, mon ami.

— Voici : quand un chien dérobe quelque chose, c'est-il pas son maître qui est tenu de dédommager le lésé ?

— Hé ! hé ! vous me paraissez aussi ferré sur le code qu'un vieil avocat.

— Heu ! on sait ce qu'on sait... Mais j'aimerais l'entendre de votre bouche : n'est-ce pas le maître du chien qui doit réparer le dommage ?

— C'est absolument comme vous le dites.

— Il ne peut pas se soustraire à cette obligation ?

— En aucune manière.

— Eh bien, monsieur l'avocat, il est arrivé que, la nuit où vous avez dormi chez moi, votre chien — je ne m'en suis aperçu qu'après votre départ — votre chien m'a volé un jambon.

— Et que valait-il votre jambon ?

— C'était un très beau jambon, monsieur l'avocat, un jambon comme on en voit peu ; mais je ne vous en demanderai pas plus de quinze francs.

— Fort bien, mon ami. Faites-moi donc une petite facture. Nous allons régler cela séance tenante.

Et, disant ces mots, l'avocat tend au montagnard un papier sur lequel il vient d'écrire :

« Honoraires de M^r X..., avocat, à Lausanne, pour une consultation donnée à M. Z., de la Forclaz, au sujet d'un chien voleur de jambon, fr. 20. »

La lettre suivante nous est adressée de Moudon :

A la rédaction du *Conteur*.

Messieurs,

L'anecdote que vous avez publiée dans votre numéro du 13 septembre, — une dame française répondant à son fils que la fabrication des paniers est une industrie du pays, — m'a remis en mémoire une autre anecdote, que nous conta une fois M. G. Renard, ancien professeur à l'Université. Je lui laisse la parole :

« J'étais une fois, nous dit-il, dans une soirée où l'on semblait prendre plaisir à rabaisser devant moi le mérite de la Suisse et des Suisses. Une dame s'approcha et me dit d'un air moqueur : — Vraiment, monsieur, il y a des universités en Suisse et vous y professez ? Mais quelle langue y parlez-vous ? »

— J'y parle le *suisse*, madame ! répondit M. Renard.

Un ancien étudiant.

On notéré ébaïat.

(Patois d'Ollon.)

Le notéré avé fautaz dé di tuteur por supportaz di dzoune zabres. Et va Dzan-Pierre et la dit :